



"Les Amis de Saint-Brevin"

ASSOCIATION pour la défense et l'amélioration
du cadre de vie à Saint-Brevin-les-Pins
AGREEE PAR ARRÊTE PREFECTORAL
Hôtel de ville, 44250 Saint Brevin les Pins

Saint-Brevin-les-Pins, le 30 novembre 2023

Architecte des Bâtiments de France
DRAC Pays de la Loire
1, rue Stanislas Baudry
44035 NANTES CEDEX 1

Objet : Reconstruction de la "Brevinière"
Référence : Permis N°04415422 E1069 obtenu le 10/10/2022

Madame, Monsieur,

En tant qu'association « les Amis de Saint-Brevin » agréée Association Locale d'Usagers par arrêté Préfectoral, nous souhaitons exprimer notre préoccupation face à la démolition envisagée de la villa emblématique « La Brevinière » touchée par un incendie, sise 31 avenue du Président Roosevelt 442050 St Brevin les Pins. Cet événement nous a profondément attristés, car cette villa est **classée** et située en zone **SPR**. Avant cet incident, nous avions espoir qu'elle soit réhabilitée tout en préservant son esthétique, conformément au permis de construire initial déposé par la société Gambetta (Cf. référence).

Nous souhaiterions savoir, en attendant le dépôt d'un nouveau permis de construire, s'il vous est possible d'agir auprès du promoteur, propriétaire de la villa en vue de sa reconstruction tout en tenant compte de son style d'origine, afin de préserver le caractère historique de ce patrimoine local.

Nous comptons sur votre vigilance afin de voir renaître cette villa de caractère chère aux Brevinois, notamment dans les avis que vous allez être amenés à rendre lors de l'instruction du nouveau permis de construire.

Nous vous remercions de votre attention et de vos efforts pour préserver le patrimoine de notre commune.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président des ASB

Serge Pucelle